

**AVIS PUBLIC D'AVIS ÉCRIT DONNÉ AUX INTÉRESSÉS
À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra le **1er février 2021, à 19h30**, une séance à huis clos par visioconférence au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante qui a été reportée lors de la séance du 11 janvier 2021 :

1.	Numéro de cadastre :	5 095 893 du Cadastre du Québec
2020-90097	Numéro d'immeuble :	251, Chemin du Belvédère, Sutton
	Nature et effet de la demande :	Autoriser la marge avant du bâtiment principal à 7,90 mètres plutôt que le minimum requis de 10 mètres et une marge arrière à 5,56 mètres plutôt que 10 mètres tel qu'exigé à la grille de spécifications H-09 du <i>Règlement de zonage numéro 115-2</i>

Une consultation écrite sur ladite demande de dérogation mineure se tiendra comme suit :

Date limite de réception des avis écrits : 29 janvier 2021

La demande écrite doit être transmise à la Ville, par la poste ou déposée dans la boîte de dépôt de la Ville, et adressée à :

Jonathan Fortin, greffier
Consultation écrite, dérogation mineure 2020-90097
11, rue Principale Sud Sutton (Québec) J0E 2K0

ou par courriel à l'adresse ville@sutton.ca et ayant comme objet « *Consultation écrite, dérogation mineure 2020-90097* ».

Toutes questions, commentaires, approbations ou oppositions relatifs à la demande de dérogation mineure peuvent être adressés par écrit aux mêmes adresses par toute personne intéressée. Il est possible de consulter le document explicatif sur la page web suivante : <https://sutton.ca/avis-public-donne-aux-interesses-a-legard-dune-derogation-mineure-251-chemin-du-belvedere-2>

Cette mesure exceptionnelle de consultation écrite a été prise conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de l'urgence sanitaire relativement à la COVID-19 (Coronavirus).

La consultation écrite a pour objet d'entendre toute personne intéressée qui désirent s'exprimer sur la dérogation mineure.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce 14^e jour du mois de janvier de l'an 2021.

Me Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier